

REF - COMMISSION THF

PLAN DE LA BANDE IARU RÉGION 1 50 - 54 MHz

Références: IARU R1 Tel Aviv 1996 - San Marino 2002 - Comm THF 11/03 - Sun City 2011 - Varna 2014 - Landshut 2017 - VHF Handbook 8.01
m.à.j. F6ETI 09/11/2017

ALLOCATION FRANCE: 50,000 - 52,000 MHz

Décision n° 2013-1515 du 17 décembre 2013 modifiant la Décision no 2012-1241 du 2 octobre 2012 fixant les conditions d'utilisation des fréquences par les stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite,

Statut de la bande : (C) Attribution à titre secondaire au sens du règlement des radiocommunications. Les stations radioélectriques du service d'amateur ne doivent pas causer de brouillage préjudiciable aux stations d'un service primaire et ne peuvent pas prétendre à la protection contre les brouillages préjudiciables causés par ces stations.

MGM : Machine Generated Modulations (Cf. IARU R1 San Marino 2002 , annexe 2)

SEGMENT	Largeur bande maxi	ALLOCATION (a)	USAGE	
50.000	500 Hz	Télégraphie exclusive (excepté projet balises)	50,000 - 50,010	Région 1 *
			50,010 - 50,020	Région 2 *
			50,020 - 50,030	Région 3 *
			* Réservé pour futur projet de balises synchronisées (b)	
			50,050	Futur centre d'activité international CW
50.100			50,090	Centre d'activité intercontinental CW
50.100	2700 Hz	SSB - Télégraphie		International préféré
			50.100 - 50.130	Section intercontinentale
			50.110	Centre d'activité intercontinental (c)
			50.130 - 200	Section internationale
50.200			50,150	Centre international d'activité
50.200	2700 Hz	SSB - Télégraphie		Usage général
			50,285	Cross-band
50.300				
50.300	2700 Hz	MGM Bande étroite Télégraphie	50,305	Centre d'activité PSK
			50,310 - 50,320	Centre d'activité EME
			50,320 - 50,380	Centre d'activité MS
50.400	1000 Hz	MGM Télégraphie		Exclusif balises
			50,401 +/- 500 Hz	Balises WSPR (g)
50.500	12 kHz	TOUS MODES	50.510	SSTV
			50,540 - 50,580	Passerelle FM simplex voix par Internet
			50,550	Images
			50,600	RTTY
			50,620 - 50,750	Communications numériques
			50,630	Appel voix numérique (Digital Voice)
			51,210 - 51,390	Entrée relais FM voix numérique espacement 20 kHz (e)
			51,410 - 51,590	Simplex FM voix numérique (f)
			51,510	Appel FM
52.000			51,810 - 51,990	Sorties relais FM, espacement 20 kHz

NOTES SUR LE PLAN DE LA BANDE 50 - 54 MHz

1. Notes : Allocation

a - L'utilisation des MGM est acceptée, mais un effort devrait être fait pour la déplacer vers le segment 50,300 - 50,400 MHz. L'usage par les opérateurs peut être variable en fonction des restrictions sur les allocations nationales,

2. Notes : Usage

Pour la numérotation de la téléphonie FM, voir la PARTIE 2, section 1.4. du VHF Handbook, Dans les pays de la partie européenne de la Région 1 de l'IARU où il est permis de mettre en place

répéteurs sur 50 MHz, les canaux indiqués sont recommandés afin d'établir une communalité.

Dans les pays où les autorités nationales n'autorisent pas les répéteurs à fonctionner avec des sorties

fréquences supérieures à 51 MHz, les fréquences de sortie du répéteur peuvent être inférieures de 500 kHz à l'entrée du répéteur fréquences (Tel Aviv 1996).

Notes de bas de page

b. La fréquence d'appel DX intercontinentale 50.110 MHz ne doit être utilisée à aucun moment pour appeler dans la partie européenne de la Région 1.

c. Supprimé

d. Pour les spécifications de la téléphonie FM, voir la partie 3, section 8.1 du VHF Handbook.

e. Ce segment est destiné à un usage simplex uniquement, sans passerelles Digital Voice. Le trafic données embarquées est autorisé avec Digital Voice. Les utilisateurs DV doivent vérifier que le canal n'est pas utilisé par d'autres modes,

f. Dans les pays de la Région 1 où tout ou partie de la bande 52 - 54 MHz est attribuée, son utilisation devrait être prévue sur la base de blocs de 4 x 500 kHz pouvant être subdivisés en fonction des

applications. Les amateurs utilisant des modes de transmission numérique doivent également s'assurer que leurs transmissions ne débordent pas des limites de la bande.

g. Des expérimentations utilisant des modes numériques à large bande peuvent avoir lieu dans le segment 50,5 - 52 MHz lorsque les conditions locales le permettent, sur la base de l'absence d'interférences avec d'autres utilisateurs (y compris ceux en bande étroite / balise)

- Les options potentielles pour cela sont autour de 50,6 MHz, 51,0 MHz ou 51,7 MHz et avec une largeur de bande d'environ 50 kHz.

- Les sociétés membres encouragent de telles expérimentations numériques sur 50 MHz pour soutenir l'innovation et le développement de la bande, et rendent compte des résultats à la Région 1 de l'IARU,